

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 avril 2014

Présents : BONNET N-JEANROCH A-DUPAS MF-GLOWACKI L-
PAYO C-CLEMENT M-CLAVIERE B-JOUVENCEAUX
C-BOULEGUE N-COLLIN MH-GHIDINELLI C

Président de séance : N. BONNET Secrétaire : MF DUPAS

Ouverture de séance à 20 h 00

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Après présentation par chapitre et explication utile, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement *****	Montant en euros
Dépenses	92 742.72
Recettes	428 599.19
Excédent de clôture	335 856.47
Section d'investissement *****	
Dépenses	174 900.96
Recettes	96 844.98
Besoin de financement investissement	78 055.98
Résultat de fonctionnement à reporter	257 800.49

Après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire (et de son pouvoir), cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2013 et celles du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2013.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Il est constaté les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2013 :

Excédent de section de fonctionnement :	+ 257 800.49€
Besoin de financement section d'investissement	- 78 055.98 €

Il est proposé au Conseil de décider d'inscrire en Section d'Investissement à l'article 002, le besoin de financement pour la somme de 78 055.98 € et de reprendre à l'article 002 en Section de Fonctionnement le solde 257 800.49€.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4- FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES 2014

il est proposé au Conseil de ne pas augmenter les taux des trois taxes de la manière suivante :

- taxe d'habitation 17.91 %
- taxe foncière sur propriétés bâti 26.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 44.09 %
- CFE 15.73 %

- **Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

5- SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Il est exposé l'ensemble des demandes de subventions formulées auprès de la commune ; Après débat entre les Conseillers il est proposé comme suit l'attribution des subventions communales :

ASSOCIATIONS	2014
ARNISON LES RIVES	200
RESTO DU CŒUR	100
SECOURS POPULAIRE	100
SOUVENIR FRANÇAIS	100
STE CHASSE	100
AMICALE POMPIERS	200
ECOLE RUGBY	150
JUDO	150
AUTRES	400
total	1500

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6- CCAS - SUBVENTION COMMUNALE 2014

Au vu de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale CCAS, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir à 3 000 € la subvention communale versée

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente en détail et par chapitres le Budget Primitif 2014 avec les totaux suivants:

SECTION de FONCTIONNEMENT	Montant en euros
Dépenses	302 905.00
Recettes	457 569.49
SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	251 015.98
Recettes	251 015.98

Il est proposé d'accepter le Budget Primitif tel que présenté ci-dessus comportant un virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement de 144 980 €

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8- AFFAIRES DIVERSES

a- Personnel :

Le changement de l'indice de la secrétaire de mairie (IM551)

L'embauche d'un adjoint technique 2^{ème} classe dans le cadre d'un CAE - convention avec la Mairie de Collonges les Premières pour un contrat à durée déterminée de 1 an 15 h hebdomadaire.

Séance levée à 23h15

